

AFFAIRE N° 21. - Ratification de l'appel d'offres relatif à la location de véhicules destinés à l'enlèvement des ordures ménagères.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Comme les années précédentes, un Cahier des Charges a été établi le 9 JANVIER 1970 et approuvé le 22 JANVIER 1970 pour la location de véhicules nécessaires :

- à l'enlèvement des ordures ménagères ;
- aux besoins de différents services communaux.

Le 10 FEVRIER 1970 a eu lieu le dépouillement des offres qui a fait l'objet d'un procès-verbal.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de bien vouloir ratifier le Cahier des Charges ainsi que le procès-verbal d'adjudication relatifs à la location des véhicules.

Je mets la question aux voix.

M. PARIS. - Monsieur le Maire, ne pourrait-on pas faire parvenir aux membres du Conseil Municipal le Cahier des Charges avant l'adjudication ?

LE MAIRE. - Ce Cahier des Charges est exactement le même que celui de l'année précédente.

M. PARIS. - Monsieur le Maire, je me permettrai d'attirer votre attention sur le fait suivant : la dératisation en Ville de Saint-Denis. Lorsque les caniveaux coulaient, lors des pluies torrentielles du Cyclone Hermine, j'ai vu des cinquantaines de rats, au coin de la rue Maréchal Leclerc et de la rue de Paris, entraînés par les eaux. Il faudrait peut-être faire quelque chose.

M. BOURNIS. - Il y a une campagne de dératisation prise par le Département qui va commencer ces jours prochains.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Saint-Denis, le 3 Mars 1970
Jean Le Liep
Le Secrétaire Général
Signé : H. Tessier
Jean Copé Certifié Conforme
Le Directeur des Affaires Financières
Ch. Dupreau